

VILLE DE



MARSEILLE

Direction Générale Adjointe
Ville plus juste,
plus sûre, plus proche

Direction de la Santé Publique et
de l'Inclusion

Le Directeur

Marseille, le 7/7/2023
Réf : 03214/23/07/00012

M. Charles VERGOBBI
Directeur Départemental Adjoint
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône

16 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE Cedex 3

Objet : Renouvellement de l'autorisation de dérogation à l'article L411-1 du code de l'environnement pour de la perturbation intentionnelle et de la régulation du Goéland Leucophée (*Larus michahelis*) sur le territoire de la commune de Marseille (3 années : de 2024 à 2026)

Affaire Suivie : Mme Marie COUDRILLIER Service Environnement de la DDTM 13
Ref : RE/OC/BT

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des obligations du Maire concernant la sécurité et la santé publique, la Mairie de Marseille se doit de répondre ponctuellement et rapidement à des demandes de réduction de nuisances sonores, physiques ou autres causées par le Goéland Leucophée de plus en plus présent en milieu urbain.

La mission de la municipalité consiste à mettre quotidiennement en œuvre dans l'urgence les moyens de parer aux nuisances occasionnées par la présence de ces oiseaux d'espèces protégées.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'action de service public pour la sécurité et le bien être des citoyens Marseillais et que cette demande s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Pour la constitution du dossier destiné au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), nous disposons d'un inventaire des opérations préventives et curatives réalisées depuis la mise en place d'un marché public.

Nous sommes en mesure de fournir une liste de traitement de plaintes des administrés enregistrées par notre service « Allô Mairie » qui réceptionne tous les dysfonctionnements et autres perturbations de la vie courante des marseillais.

La Mairie de Marseille privilégiera toujours l'aspect préventif en intervenant en priorité sur la pose de protections mécaniques et/ou d'effaroucheurs afin d'éviter de toucher à cette espèce protégée.

En espérant que nos travaux trouveront auprès de vos services un écho favorable à nos soucis de gestionnaire de la cité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur en l'assurance de mes sincères salutations.


M. BRIGNONE